

## Fiche technique

# Kalkogran 170

---

**Description du produit** Kalkogran 170 est un revêtement minéral (giclage ciment) avec une granulométrie maximale de 2-3 mm et forme pour les dégrossissages chaux/ciment et ciment/chaux une couche adhérente maniable pour l'intérieur et l'extérieur.

---

**Composition**

Liants:	ciment Portland
Additifs:	silico-calcaire
Adjuvants:	entraîneurs d'air, additif adhérent

---

**Champ d'application** Idéal sur des supports en briques terre-cuite, briques silico-calcaire et maçonnerie en pierres naturelles. Sur le béton et les pierres naturelles, ajouter au Kalkogran 170 1.5 kg d'additifs adhérents Granolin par sac. Particulièrement indiqué pour l'application du crépi en 3 couches; giclage, crépi de fond et ribage de finition.

---

**Consommation** par m<sup>2</sup> env. 6 kg

---

**Form de livraison** Sac à 25 kg

---

**Traitement**

Addition d'eau par sac env. 5 litres  
Temps de traitement env. 120 minutes  
Ne pas travailler en dessous de +5° C

Kalkogran 170 est appliqué sur des supports solides, propres et secs. Il est recommandé de mouiller les supports à forte aspiration. Par temps sec, protéger le Kalkogran 170 pour éviter un assèchement trop rapide (aspersion). Ne pas travailler par un ensoleillement trop fort et/ou vent sec.

---

**Remarques** Pour base correspondante, veuillez prendre en considération les documents valables comme les normes SIA, fiches techniques de l'ASMPP ainsi que l'état actuel de la technique en bâtiment. Les fiches techniques sont toujours déterminantes pour l'utilisation de nos produits ([www.granol.ch](http://www.granol.ch)).

---

**Stockage** Stocker à un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Dans un emballage fermé et entreposé au sec, la durabilité du produit est garantie jusqu'à 6 mois après la date de production. Date de production voir sur l'emballage.

---

**Elimination** Ne pas éliminer le matériel dans les canalisations ou avec les ordures ménagères. Mélanger le matériel restant avec de l'eau, laisser durcir et évacuer comme les déchets de béton. Code d'élimination conformément au CED: 10 13 14. Eliminer à la décharge locale les emballages vides pour le recyclage, la récupération ou l'élimination.

---

**Indications de sécurité**

**Danger**

H315: Provoque des irritations cutanées.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

P260d: Ne pas respirer les poussières.

P280e: Porter des gants de protection/un

équipement de protection des yeux. P302a:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:

Laver immédiatement et abondamment avec

de l'eau. P305+P351+P338: EN CAS DE

CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en

porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer. P271: Utiliser

seulement en plein air ou dans un endroit

bien ventilé. P501e: Eliminer le conte-

nu/récipient dans un mode assuré.

**Granol SA**

Zeughausstrasse 5, Postfach, CH-6210 Sursee

T +41 41 926 96 96

[info@granol.ch](mailto:info@granol.ch), [www.granol.ch](http://www.granol.ch)

